

DCG

DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

EN APPRENTISSAGE



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Jean Dautet – 17000 LA ROCHELLE

Tel : 05 46 28 05 70

Contact : Katell DALIBOT-LAUNAY - coordonnatrice pédagogique

LE MÉTIER

Le Collaborateur comptable, au sein d'un cabinet d'expertise-comptable, prépare la clôture des comptes annuels, établit les feuilles de paie des salariés et les déclarations fiscales et sociales.

Dans une grande entreprise, il travaille au sein d'une équipe et est spécialisé (comptabilité clients ou fournisseurs, chargé des paies ou comptable analytique).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Contrôler le respect des obligations comptables, fiscales et légales de l'entreprise.
- Assurer la tenue de la comptabilité courante de l'entreprise.
- Analyser les données comptables et financières pour réaliser un contrôle.
- Conseiller et accompagner les clients sur des problématiques de gestion.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Comptable.
- Gestionnaire de trésorerie.
- Gestionnaire de paie.

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'enseignement supérieur (BTS CG, DUT GEA, BUT GEA).
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 2 jours au centre de formation et 3 jours en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel :
 - pour les titulaires d'un BTS CG, DUT GEA : 1176h. Formation sur 2 ans.
 - pour les titulaires d'un BUT GEA : 588h. Formation sur un an.

Nom du certificateur : Éducation Nationale

Code RNCP : RNCP35526 - www.francecompetences.fr

Date d'enregistrement de la certification : 31-03-2021

POURSUITE D'ÉTUDES

- DSCG, Master contrôle de Gestion.
- École de commerce.
- Concours de la fonction publique (Trésor Public, Éducation Nationale, Administration Publique, Collectivités locales).

DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (contrôle en cours de formation, examens ponctuels).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de branche / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.

Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION

Pour connaître les indicateurs moyens de la formation, rendez-vous sur notre site internet à l'adresse suivante ou en scannant le QR Code : www.cfa-acad-poitiers.fr/nos-indicateurs

